

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

FASHION BEL AIR

DECLARANT : SITRUK FRANCK, ADMINISTRATEUR

INSTRUMENT FINANCIER : Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition

DATE DE L'OPÉRATION : 29 février 2016

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 04 mars 2016

LIEU DE L'OPÉRATION : PARIS

PRIX UNITAIRE 1 : 0,8 Euro
PRIX UNITAIRE 2 : 0,83 Euro
PRIX UNITAIRE 3 : 0,81 Euro

MONTANT DE L'OPÉRATION 1 : 4 028,8 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION 2 : 83 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION 3 : 81 Euro

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :